

En Martinique, l'offre d'emploi en zone rurale est très faible, combinée à un vieillissement préoccupant de la population d'agriculteurs. D'où la nécessité d'encourager l'installation de jeunes agriculteurs ; tout en favorisant la diffusion de pratiques culturelles ancestrales, écolo-responsables.



OBJECTIFS

Doter les jeunes agriculteurs martiniquais en capital nécessaire au démarrage de leurs activités.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Porteur de projet âgé d'au moins 18 ans et de moins de 40 ans
- Primo-installation comme chef d'exploitation agricole
- Justifier de la capacité professionnelle agricole (CPA)
- Présenter un plan d'entreprise (PE)



INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

Tous investissements de démarrage



INTERVENTION

Aide modulable à partir de 30000€ jusqu'au maximum de 50000 € par jeune agriculteur.



INGENIERIE UJAMAA

Les frais de montage et de suivi de votre dossier de demande de financement par UJAMAA CONSEIL peuvent vous être remboursés par le FEADER, dans la limite de 10% du coût éligible.